

BAC PRO SAPAT

Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires RNCP36788

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Date d'enregistrement de la certification : 01/09/2022 AU 31/08/2027

Public concerné, nombre,	Elèves/Stagiaires - Apprentis Profil : Toute personne souhaitant travailler dans le domaine des services aux personnes et/ou dans l'animation au sein des territoires ruraux et urbains
Prérequis, modalités et délai d'accès	Inscription en seconde : Être issu d'une classe de 3^{ème} ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (selon niveau). Inscription sur Affelnet et par le biais d'un rendez-vous d'inscription. Inscription en première : Être issu d'une classe de seconde professionnelle du Ministère de l'Agriculture ou de première (sur proposition de redoublement). Être issu d'une classe de seconde/ première générale, technologique ou professionnelle du ministère de l'Education nationale (sur dérogation de la DRAAF ou positionnement). Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP) dans la même filière professionnelle. Inscription en terminale : Être issu d'une classe de 1^{ère} pro SAPAT du Ministère de l'Agriculture. Être issu d'une classe de 1^{ère} pro du Ministère de l'Education Nationale dans la même filière professionnelle (sur dérogation de la DRAAF). Accessible aux personnes à besoins spécifiques, prendre contact avec le référent « Publics à besoins spécifiques » de la MFR. Formation scolaire (en stage) : Inscription possible sur RDV d'entretien dès le mois de janvier précédent la prochaine rentrée. Formation par apprentissage : Pré-inscription sur RDV d'entretien dès le mois de janvier précédent la prochaine rentrée. Test de positionnement. Le statut d'apprenti est validé dès la signature d'un contrat d'apprentissage, le début du contrat pouvant commencer ultérieurement à la date de début de formation. Possibilité de signer un contrat d'apprentissage au cours de la formation initiale à tout moment et au plus tard 6 mois avant la fin de la formation.
STATUT	Formation initiale - Contrat d'Apprentissage Seule la signature du contrat d'apprentissage permet le démarrage de la formation en apprentissage. Le contrat d'apprentissage peut être signé à partir de début juillet avant le début du cycle de formation au centre.

Objectifs	Le Bac Professionnel SAPAT vise à former des professionnels capables d'intervenir efficacement auprès des personnes dans leurs activités quotidiennes et d'animer des actions favorisant le lien social sur les territoires. La formation développe des compétences en communication, organisation, analyse des besoins, gestion de projets et travail en équipe, en s'appuyant sur une alternance entre enseignements théoriques et expériences pratiques en milieu professionnel.
Contenu de la formation	1900 heures de formation réparties sur 3 ans de la 2nd à la Terminale et/ou 1350 heures de formation réparties sur 2 ans de la 1^{ère} à la Terminale La classe de 2^{nde} est la première année du cursus de préparation en 3 ans du bac professionnel par la voie scolaire. Il s'agit d'une année de formation professionnalisante avec pour visée la découverte du contexte de l'acte professionnel et des enjeux liés au champ professionnel et le développement de capacités professionnelles de niveau 3. Les classes de 1^{ère} et de Terminale du cycle terminal bac pro SAPAT sont la 2^{ème} et 3^{ème} année du cursus de préparation en 3 ans du bac professionnel. Deux années de formation avec une approche capacitaire renforcée.
Modalités et méthodes pédagogiques	Moyens pédagogiques L'établissement met à disposition : -Plusieurs salles de cours avec vidéoprojecteur -Une cuisine pédagogique -Une salle informatique -Des salles pratiques disposant de plateaux techniques Méthodes pédagogiques Jeux de rôles, travaux pratiques, documents pédagogiques, étude de situations, cours magistraux, vidéos, explication de l'expérience, interventions, visites extérieures, ... Modalités En formation initiale, environ 18 semaines de stages par an dans des lieux diversifiés et auprès de publics variés (petit enfance, soins, social, handicap, animation, personnes âgées, ...)
Compétences / Capacités professionnelles visées	Capacités générales C1 « Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel » C2 « Débattre à l'ère de la mondialisation » C3 « Développer son identité culturelle » C4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles » Capacités professionnelles C5 « Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective » C6 « Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire » C7 « Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes » C8 « Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien » C9 « Animer un lieu de rencontres et d'échanges » C10 « Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale » C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Durée	3 ans de formation de la 2 ^{nde} à la terminale, 16 à 20 semaines de formation par an, les autres semaines en milieu professionnel (1900 h en centre de formation sur les 3 ans), 35 h par semaine.
Dates	Début septembre à fin juin (prévisionnel)
Lieu(x)	MFR Conty, 36 rue du Général Leclerc 80160 Conty
Coût par participant	Formation par apprentissage : pris en charge par les OPCO, reste à charge 0 pour l'apprenti pour la formation. Formation scolaire : voir l'onglet « contrat financier » sur le site web de la MFR en fonction du statut souhaité
Responsable de l'action, Contact	La direction de la MFR : 36 rue du Général Leclerc, 80160 Conty. Tél : 0322412309. Mail : mfr.conty@mfr.asso.fr
Formateurs, animateurs et intervenants	La formation est placée sous le contrôle d'une équipe de formateurs qui intervient dans le processus d'acquisition des compétences. Détentrice des qualités en adéquation avec les domaines enseignés dans le cadre du Bac Pro SAPAT.
Politique PSH	Au sein de la MFR un référent handicap est désigné. Pour un candidat en situation de handicap merci de prendre contact avec lui afin de mettre en place les adaptations nécessaires : 36 rue du Général Leclerc, 80160 Conty. Tél : 0322412309. Mail : mfr.conty@mfr.asso.fr
Suivi de l'action	La MFR met en place des outils permettant de vérifier la réalité du suivi de la formation par les apprentis et les stagiaires : <i>émargement par les apprentis, les stagiaires et le formateur, visite de l'apprenti ou du stagiaire sur son lieu d'apprentissage ou de stage, carnet de liaison, conseil de perfectionnement.</i>
Modalités d'évaluation	L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, quatre concernent les capacités générales et trois les capacités professionnelles propres à la spécialité SAPAT. L'examen est organisé par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF). Il repose sur l'évaluation des capacités telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des critères sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités, par le candidat. Le diplôme est certifié par Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Le taux d'obtention de la certification : voir le lien sur les résultats : https://www.mfr-conty.fr/page-136-nos-resultats.html
Evaluation de l'action	Une évaluation de l'action (<i>satisfaction des participants</i>) est réalisée « à chaud » et « à froid ».
Indicateurs de satisfaction 2023	Voir le lien sur la satisfaction : https://www.mfr-conty.fr/page-136-nos-resultats.html
Passerelles et débouchés possibles	Poursuite d'études : Possibilité de poursuivre en BTS ou autres formations du secteur sanitaire et social Débouchés professionnels : <u>Dans le secteur des services aux personnes</u> : - Services à domicile : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, assistant de responsable de secteur, coordinateur des activités d'aidants et accompagnant de personnes en situation de dépendance ;

	- Services en structures : agent des services hospitaliers, agent des services hospitaliers faisant fonction d'aide-soignant et intervenant en structures d'accueil de la petite enfance ; - Services dans des entreprises agricoles ou rurales : accueillant social. <u>Dans le secteur du service aux populations et aux territoires</u> : chargé d'accueil, agent d'accueil et d'animation, chargé d'accueil et de secrétariat, agent social, agent polyvalent d'accueil et de médiation numérique, assistant services à la population, instructeur gestionnaire de dossiers, médiateur numérique, médiateur social, médiateur socio-éducatif, agent de coordination, d'accueil et d'accompagnement des « maisons France services » et animateur (avec la qualification supplémentaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et/ou du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) et /ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) souhaitée).
--	---